

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise  
Séance du 28 mars 2024

**Date de la convocation**  
20/3/2024  
**Date d'affichage**  
20/3/2024

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil municipal : 23  
En exercice : 23

Le vingt-huit mars de l'an deux mille vingt-quatre à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents : 17** - Olivier ANTY, Véronique APPOLONUS, Elodie ALBENDIN, Nathalie BAHILIL, Abdoulaye DIATTA, Denis DUBOSQUELLE, Céline FOURQUAUX, Olivier FOUR, John FRAISSE, Anne-Marie GALLIMARD, Maryline GIRARD, Ronald GEORGES, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Dorothee OULIÉ, Nicolas TAGUAY

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents : 4** - Lisa CODET, Virginie COUTINHO, Sayed RUNJANALLY, Sylvia WARNER

**Absents donnant pouvoir : 2** - Carine FRAISSE à John FRAISSE, Sandra ORLUC à Michel MALINGRE

**Secrétaire de séance :** Stéphane LACOSTE

\*\*\*\*\*

Réf : CM 2024 – 15

**OBJET : Vote des taux de la fiscalité directe locale-Fixation des taux d'imposition pour l'année 2024**

Pour : 19  
Contre :  
Abstentions :

Par délibération du 30 mars 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) : 33,60 %

TFPNB (taxe foncière sur les propriétés non bâties) : 49,95 %

THRS (taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 18,97 %

Depuis 2023, le taux de THRS peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Publication électronique ou notification  
du : 06 AVR. 2024

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 :

TFPB : 33,60 %

TFPNB : 49,95 %

THRS : 18,97 %

ADOPTÉ à l'unanimité.

Fait à Bernes sur Oise, le 28 mars 2024

Vu pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

Olivier ANTY

Stéphane LACOSTE